



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et B contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante (DTA)

Examen réalisé conformément à l'application du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiantedans les immeubles bâtis, aux arrêtés du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation MPCA de la liste A et B et au contenu du rapport de repérage, l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du DTA, à la norme NF X 46-020 et ses annexes.

Adresse du bien

Adresse: GRD BEAUCHENE

CP - Ville : 53940 ST BERTHEVIN

Référence client : __0025600004_

Rapport émis le : 18/05/2016

Désignation : Habitation (Parties communes) - Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages

Som	maire					
Rapport	Annexes					
A - Désignation de l'immeuble	Plan de repérage technique	22 pages				
B - Propriétaire / Donneur d'ordre	Reportage photographique	4 page(s)				
C - Opérateur de repérage	Etat de conservation des matériaux de la liste A	Sans objet				
D - Personne autorisant l'émission du rapport	Etat de conservation des materiaux de la liste B	5 page(s)				
E - Listes des locaux visités	Fiche d'identification et de cotation des	1 page				
F - Conclusion(s) du rapport de mission	prélèvements					
G - Commentaires et réserves	Rapport(s) d'analyse(s) du laboratoire	10 page(s)				
H - Locaux ou parties de locaux non visitées	Documents	1 page				
I - Rapports précédemment réalisés						
J - Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention						
K - Périmètre de repérage						
L - Conditions de réalisation du repérage						
M - Grille de résultat du repérage						
N - Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire						
N1 - Recommandations de gestion adaptées aux besoins de						
protection des personnes						
O - Recommandations générales de sécurité						
P - Informations complémentaires						

Présence d'amiante	Oui
Présence de pièce(s) non visitée(s)	Oui

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans sa totalité







Non communiqué

Non communiqué

Non communiqué - Non communiqué

Habitation (Parties communes)

Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages

0025600004

Référence: 002HD000914

Renseignements administratifs

Propriétaire / Donneur d'ordre Désignation de l'immeuble В Propriétaire : O.P.H. MAYENNE GRD BEAUCHENE Donneur d'ordre : O.P.H. Adresse du bien :

53940 ST BERTHEVIN **HABITAT**

10 RUE AUGUSTE Adresse:

BEUNEUX - CS 62039

53020 LAVAL CEDEX 9

MAYENNE HABITAT

Adresse :

10 RUE AUGUSTE BEUNEUX -CS 62039 53020 LAVAL CEDEX

Ref donneur d'ordre : CVMAY01

Date commande : 19/04/2016

Date repérage :

Représentant du donneur d'ordre : O.P.H. MAYENNE HABITAT

19/04/2016

Rapport émis le :

18/05/2016

Personne autorisant l'émission du rapport C Opérateur de repérage D

AC Environnement Siret: 441355914

Fonction du bâtiment :

Batiment:

N° de lot :

Références client :

Descriptif sommaire:

Etage:

Nom prénom : JOUSSELIN David

Date de construction ou permis de construire :

MORA Denis Nom prénom :

> Fonction: Responsable technique

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT CERTIFICATION Parc Edonia – Bat G – rue de

la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE

Certification n°: CPDI3391 V2 Délivré le 03/04/2015 Assurance: QBE Insurance 031 0004725 (Date de validité : 01/01/2018)

Liste des locaux visités

Plan	Volume	Plan	Volume
RDC	Vol 1 (PC RDC)	RDC	Vol 2 (local vélo)
RDC	Vol 3 (VO)	RDC	Vol 4 (gaine tech)
RDC	Vol 5 (SAS 1)	RDC	Vol 6 (SAS 2)
R+1	Vol 7 (PC R+1)	R+1	Vol 8 (gaine tech)
R+1	Vol 9 (VO)	R+2	Vol 10 (PC R+2)
R+2	Vol 11 (VO)	R+2	Vol 12 (gaine tech)
Plan de masse	Vol 13 (Plan de masse)	Façade avant	Vol 14 (Façade avant)
Pignon droit	Vol 15 (Pignon droit)	Façade arrière	Vol 16 (Façade arrière)
Pignon gauche	Vol 17 (Pignon gauche)	Combles	Vol 18 (combles accessibles)
Toiture	Vol 20 (Toiture)		





Conclusions

F Conclusion(s) du rapport de mission

▶ Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

		Critère	e de décision
Localisation	Matériau	après analyse	sur décision de l' opérateur
Vol 4 (gaine tech)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 4 (gaine tech)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 12 (gaine tech)	Conduit en fibres-ciment		Positif sur jugement personnel
Vol 14 (Façade avant)	Fibrociment sous forme de plaque noir avec fibres visibles avec poussières	Positif sur analyse	
Vol 18 (combles accessibles)	Fibrociment sous forme de plaque noir avec fibres visibles avec poussières	Positif sur analyse	
Vol 15 (Pignon droit)	Fibrociment sous forme de plaque noir avec fibres visibles avec poussières	Positif sur analyse	
Vol 16 (Façade arrière)	Fibrociment sous forme de plaque noir avec fibres visibles avec poussières	Positif sur analyse	
Vol 17 (Pignon gauche)	Fibrociment sous forme de plaque noir avec fibres visibles avec poussières	Positif sur analyse	
Vol 18 (combles accessibles)	Panneaux de cloisons		Positif sur documentcf prélèvement n° R 016666004 du rapport société Horizon Contrôle et Formation n°2 814 442 14 OP N°256

G Commentaire(s) et réserve(s)

Commentaire n°1

Н

Le diagnostic amiante a été réalisé en simulant une prestation type démolition afin de repérer l'ensemble des matériaux susceptible de contenir de l'amiante. Cependant le bâtiment n'est pas à démolir. De plus il n'est pas vide de meubles ni d'occupants. Des réserves sont émises sur les matériaux non accessibles sans destruction importante ou démontage d'éléments de la construction. Réserves sur : Les matériaux présents entre les doublages et la maçonnerie, invisibles sans destruction des doublages. Les matériaux présents dans les plénums, invisibles sans dépose du faux plafond bois ou des panneaux fibralith. Les matériaux présents dans les coffrages verticaux et horizontaux. Les réseaux et canalisations présents sous et autour du bâtiment et recouvert par d'autres matériaux, (exemple réseau d'évacuation des eaux usées...) Les matériaux utilisés pour la ventilation du vide sanitaire invisible sans destruction des grilles de protection.

Locaux ou parties de locaux non visités







Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante conformément aux articles R1334-15 à R1334-18 du Code de la Santé Publique:

Localisation	Justification(s)	Investigations supplémentaires
Vol 1 (PC RDC) / Vol 5(SAS 1) - RDC	Inaccessible sans sondage destructif	Plénum faux plafond (entre faux plafond bois et structure porteuse)
Combles - Vol 19 (combles inaccessibles	Risque sanitaire ou physique avéré	Hauteur sous plafond trop faible
Vide sanitaire - Vide sanitaire	Risque sanitaire ou physique avéré	Ensemble du volume
Vol 2 (local vélo) - RDC	Inaccessible sans sondage destructif	Plénum faux plafond (volume entre fibralith bois et structure porteuse)







Condition de repérage

Rapports précédemment réalisés

Date	Références	Principales conclusions
cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative	cf fiche récapitulative

J Objet, méthodologie et cadre juridique de l'intervention

<u>Objet de la mission</u>: Mise à niveau règlementaire des DTA existants, établissement du rapport de repérage des matériaux et produits de la liste A et B de n'annexe 13-9 du code de la santé publique.

<u>Obligation règlementaire de la constitution du DTA :</u> le présent rapport devra être joint aux autres pièces règlementaires constitutives du Dossier Technique Amiante du bien désigné en page de garde.

<u>Méthodologie</u>: rechercher, identifier, localiser et évaluer l'état de conservation des produits de la liste A et B. Pour les matériaux de la liste B, leur risque de dégradation lié à l'environnement est également évalué.

Cadre juridique:

- des articles R.1334-16, R.1334-20, R.1334-21, R 1334-23, R 1334-27 du Code de la Santé Publique
- du décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'etat de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'etat de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- de l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

Limite de la mission:

En aucun cas, les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme seul repérage préalable à la réalisation de travaux, à la démolition.

K Périmètre de repérage

Notre périmètre d'intervention englobe l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage et figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités (cf. paragraphe H).

La liste des locaux ou parties de locaux visités sont listés dans le tableau des résultats détaillés (cf. paragraphe E: Liste des locaux visités)







Condition de réalisation du repérage

Programme de repérage

Le programme de repérage de la présente mission, mentionnné à l'article R.1334-20 est défini dans l'annexe 13-9 du code de la santé public, modifié par le décret 2011-629 à savoir:

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20
COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
	1. Parois verticales intérieures
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
	2. Planchers et plafonds
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers	Dalles de sol.
3. Condu	its, canalisations et équipements intérieurs
Conduits de fluides (air, eau et autres fluides).	Conduits, enveloppe de calorifuges.
Clapets / volets coupe feu	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe feu	Joints (tresses, bandes).
Vides ordures	Conduits.
	4. Eléments extérieurs
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoise, panneaux (composites, fibre-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.



Référence: 002HD000914

Grille de résultats du repérage

												Etat de
						Descriptif de l'action me	enée	Laboratoire		Conclusion	conserva	
Localisation	Categorie	Composant	Partie de composant	Liste	Réf action	Description	Précision	Ref prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion	tion
						Combles						
Vol 18 (combles accessibles)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	S44	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P14	Joint d'assemblage des parpaings	P14	Enduit compact gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 18 (combles accessibles)	Façades	Bardages	Ardoises en fibres-ciment	В	S45 (P22)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P22		P22	Fibrociment sous forme de plaque noir avec fibres visibles avec poussières	Positif	Présence sur analyse	EP
Vol 18 (combles accessibles)	Parois verticales intérieures et enduits	Cloisons légères ou préfabriquées	Panneaux de cloisons	В	S56						Présence sur document cf prélèvement n° R 016666004 du rapport société Horizon Contrôle et Formation n°2 814 442 14 OP N°256	EP
					F	açade arrière						
Vol 16 (Façade arrière)	Façades	Bardages	Ardoises en fibres-ciment	В	S41 (P22)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P22		P22	Fibrociment sous forme de plaque noir avec fibres visibles avec poussières	Positif	Présence sur analyse	EP
					F	açade avant						
Vol 14 (Façade avant)	Façades	Bardages	Ardoises en fibres-ciment	В	P22	Réalisation d'un prélevement		P22	Fibrociment sous forme de plaque noir avec fibres visibles avec poussières	Positif	Présence sur analyse	EP
						Néant						
Néant	Néant	Néant	Néant	Néa nt	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	







						Pignon droit						
Vol 15 (Pignon droit)	Façades	Bardages	Ardoises en fibres-ciment	В	S40 (P22)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P22		P22	Fibrociment sous forme de plaque noir avec fibres visibles avec poussières	Positif	Présence sur analyse	EP
					Р	ignon gauche						
Vol 17 (Pignon gauche)	Façades	Bardages	Ardoises en fibres-ciment	В	S42 (P22)	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P22		P22	Fibrociment sous forme de plaque noir avec fibres visibles avec poussières	Positif	Présence sur analyse	EP
						R+1						
Vol 7 (PC R+1)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	S4	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P1	Mur Porteur (enduit gris + peinture bleu)	P1	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 7 (PC R+1)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	В	S8	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P7	Plafond droit + sous face escalier	P7	Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (gaine tech)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	В	S28	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	Gaine gaz	P11	Enduit plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (gaine tech) - Vol 9 (VO)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	В	S27 - S51	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P12	Plafond gaine technique (enduit débulage dalle pleine)	P12	Enduit gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (gaine tech)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	S25	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P13	Joint d'assemblage des briques	P13	Enduit plâtreux blanc + matériau compact rouge en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (gaine tech)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	S23	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P14	Joint d'assemblage des parpaings	P14	Enduit compact gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 8 (gaine tech)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	A	S19	Calorifugeage type armaflex maintenu avec adhésif					Négatif sur marquage	



						R+1					
Vol 9 (VO)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	S52	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P15	Enduit gris + peinture épaisse blanche	P15	Enduit plâtreux blanc + enduit gris en faible quantité non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 8 (gaine tech)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	P17	Réalisation d'un prélevement	Enduit débulage porteur	P17	Enduit gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse
						R+2					
Vol 10 (PC R+2)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	S5	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P1	Mur Porteur (enduit gris + peinture bleu)	P1	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 10 (PC R+2)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	В	S9	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P7	Plafond droit + sous face escalier	P7	Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 12 (gaine tech)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	В	S29	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P11	Gaine gaz	P11	Enduit plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 12 (gaine tech)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	S26	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P13	Joint d'assemblage des briques	P13	Enduit plâtreux blanc + matériau compact rouge en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 12 (gaine tech)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	S24	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P14	Joint d'assemblage des parpaings	P14	Enduit compact gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 12 (gaine tech)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	А	S19	Calorifugeage type armaflex maintenu avec adhésif					Négatif sur marquage
Vol 11 (VO)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	S53	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P15	Enduit gris + peinture épaisse blanche	P15	Enduit plâtreux blanc + enduit gris en faible quantité non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Vol 12 (gaine tech)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	S22	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P17	Enduit débulage porteur	P17	Enduit gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse



						R+2						
Vol 12 (gaine tech)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	В	S32						Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
						RDC			·			
Vol 1 (PC RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	P1	Réalisation d'un prélevement	Mur Porteur (enduit gris + peinture bleu)	P1	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (PC RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	P1	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P1	Mur Porteur (enduit gris + peinture bleu)	P1	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (PC RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	P6	Réalisation d'un prélevement	Enduit ciment + peinture beige (bac fleur)	P6	Enduit compact gris hétérogène + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (PC RDC)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	P6	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P6	Enduit ciment + peinture beige (bac fleur)	P6	Enduit compact gris hétérogène + peinture	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 1 (PC RDC)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	В	P7	Réalisation d'un prélevement	Plafond droit + sous face escalier	P7	Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (gaine tech)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtre	В	P11	Réalisation d'un prélevement	Gaine gaz	P11	Enduit plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (gaine tech)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	В	P12	Réalisation d'un prélevement	Plafond gaine technique (enduit débulage dalle pleine)	P12	Enduit gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 3 (VO)	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit ciment	В	S50	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P12	Plafond gaine technique (enduit débulage dalle pleine)	P12	Enduit gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (gaine tech)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	В	S15	Au sol					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP



						RDC						
Vol 4 (gaine tech)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit air	Conduit en fibres-ciment	В	S16	Au sol					Présence sur jugement personnel de l'opérateur de repérage	EP
Vol 4 (gaine tech)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	P13	Réalisation d'un prélevement	Joint d'assemblage des briques	P13	Enduit plâtreux blanc + matériau compact rouge en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (gaine tech)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	P13	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P13	Joint d'assemblage des briques	P13	Enduit plâtreux blanc + matériau compact rouge en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (gaine tech)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	P14	Réalisation d'un prélevement	Joint d'assemblage des parpaings	P14	Enduit compact gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 2 (local vélo)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	S18	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P14	Joint d'assemblage des parpaings	P14	Enduit compact gris en vrac hétérogène	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (gaine tech)	Conduits, canalisations et équipements	Conduit eau	Calorifugeage	А	S19	Calorifugeage type armaflex maintenu avec adhésif					Négatif sur marquage	
Vol 3 (VO)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	P15	Réalisation d'un prélevement	Enduit gris + peinture épaisse blanche	P15	Enduit plâtreux blanc + enduit gris en faible quantité non séparable + peinture non séparable	Négatif	Négatif sur analyse	
Vol 4 (gaine tech)	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit ciment	В	S21	Sondage et extension de la zone homogène du prélèvement P17	Enduit débulage porteur	P17	Enduit gris en vrac	Négatif	Négatif sur analyse	





N Obligation(s) réglementaire(s) du propriétaire

Produits de la liste A (flocage-calorifugeage-faux plafond) :

Score 1 : L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 2 : La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

Score 3 : Les travaux de retrait ou de confinement sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation. Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux. Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

N-1 Recommandations de gestion adaptées aux besoins de protection des personnes

Produits de la liste B :

Score EP (Evaluation périodique) : Cette évaluation consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Score AC1: Cette action corrective consiste à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

Score AC2 : Cette action corrective consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- *d*) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.







Recommandations générales de sécurité

est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre des mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le hâtiment

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R.1334-29-5 du code de la santé publique

mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en oeuvre des mesures visant à prévenir les expositions

recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations particularités de chaque bâtiment et de ses cor d'occupation, ainsi gu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances concérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre une exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec l'exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants, ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction

En fonction de leur caractéristiques, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante, en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées

B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les professionnels pour la gestion des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du a) Conditionnement des déchets

possible toute intervention directe sur des matériaux et produits avant leur sortie de la zone de confinement.

matériaux et produits contenant de l'amiante doivent être des certifiées

Tous les travailleurs susceptibles d'intervenir sur les matériaux amianés (comme les opérateurs de repérage, électriciens, courreurs, services techniques, etc...) doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le niveau de responsabilité du travailleur. Le code du travail exige pour les activités et interventions sur matériaux contenant de l'amiante que les travailleurs affectés soient notamment formés au préalable à la prévention des risques liés à l'amiante (article R.4412-100 du code du travail), bénéficie d'un suivi médical (article R.4412-44 du code du travail). Il convient par ailleurs que l'employeur établisse avant toute intervention un mode opératoire (article R.4412-140 du code du travail), qui doit être transmis à l'inspecteur du travail, les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et le cas échéant, l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

documents d'information et des conseils pratiques prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les services caisses régionales d'assurance prévention (CRAM), l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Recommandations générales de sécurité

convient d'éviter au maximum l'émission de poussières lors d'interventions ponctuelles non répétées, comme par exemple - accrochage d'un tableau

- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, comme par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'un vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante :

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique) et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou

port d'équipements adaptés de protection respiratoire recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres II est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du d'amiante doivent être conditionnés en sacs étanches et étiquetés

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante. Les entreprises réalisant des travaux de retrait ou de confinement. Seuls les déchets où l'amiante est fortement lié (les dalles de sol ou amiante lié à des matériaux inertes par exemple) peuvent être entreposés temporairement sur le chantier. sur une aire d'entreposage couverte permettant de pévenir les risques de rupture d'intégrité de leur conditionnement. L'accès à l'aire d'entreposage est interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

> Les autres déchets contenant de l'amiante sont évacués vers les installations de traitement des déchets dès leur sortie de la zone de confinement. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

b) Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature. plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagée Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d) Information sur les déchèteries et les installations d' élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en lle-de-France) ou de la
- direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ; du conseil général (ou conseil régional en lle-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie :
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse

e) Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification) Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux

artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des

déchets d'amiante lié à des matériaux inertes

ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie







P Informations complémentaires

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

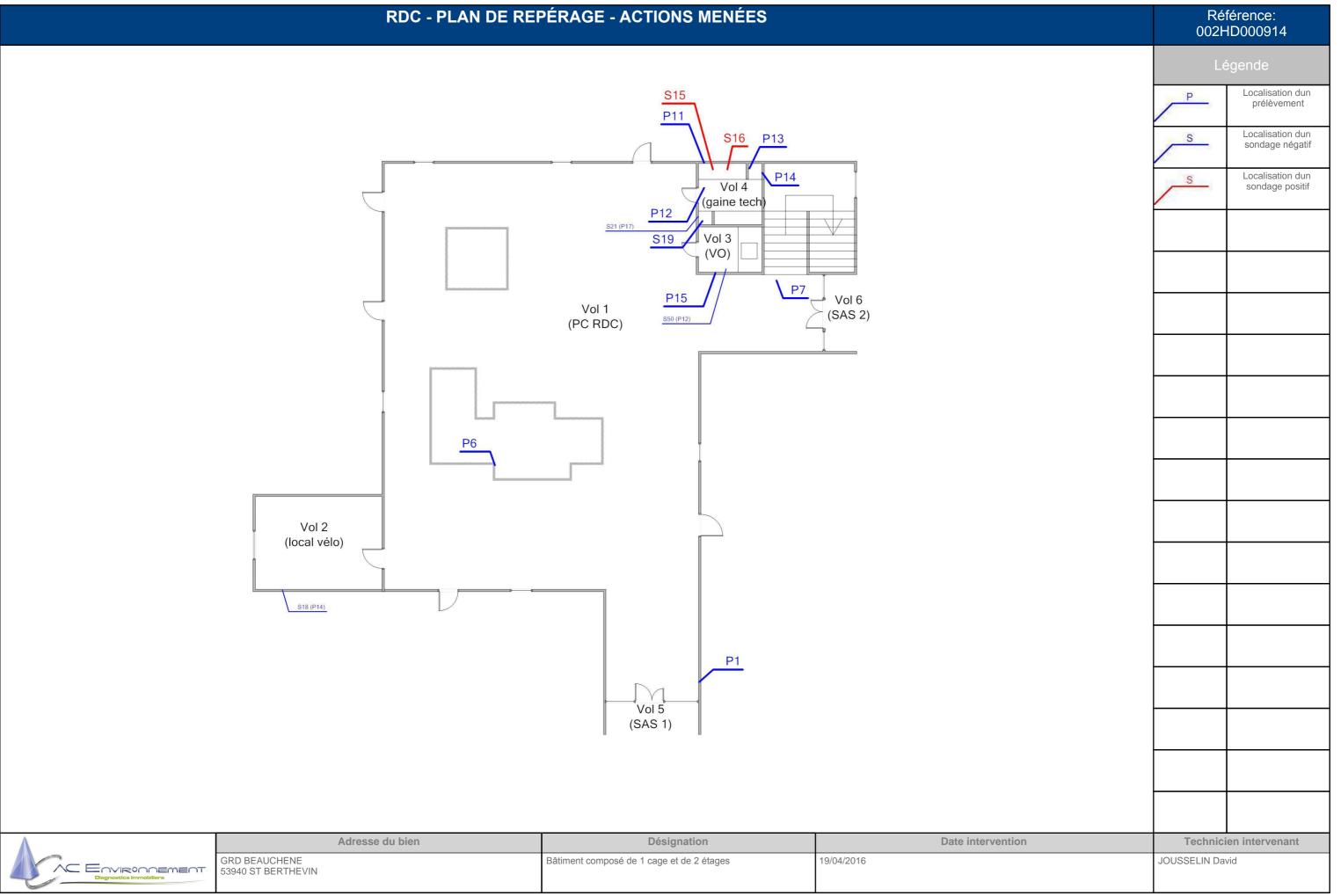
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org.



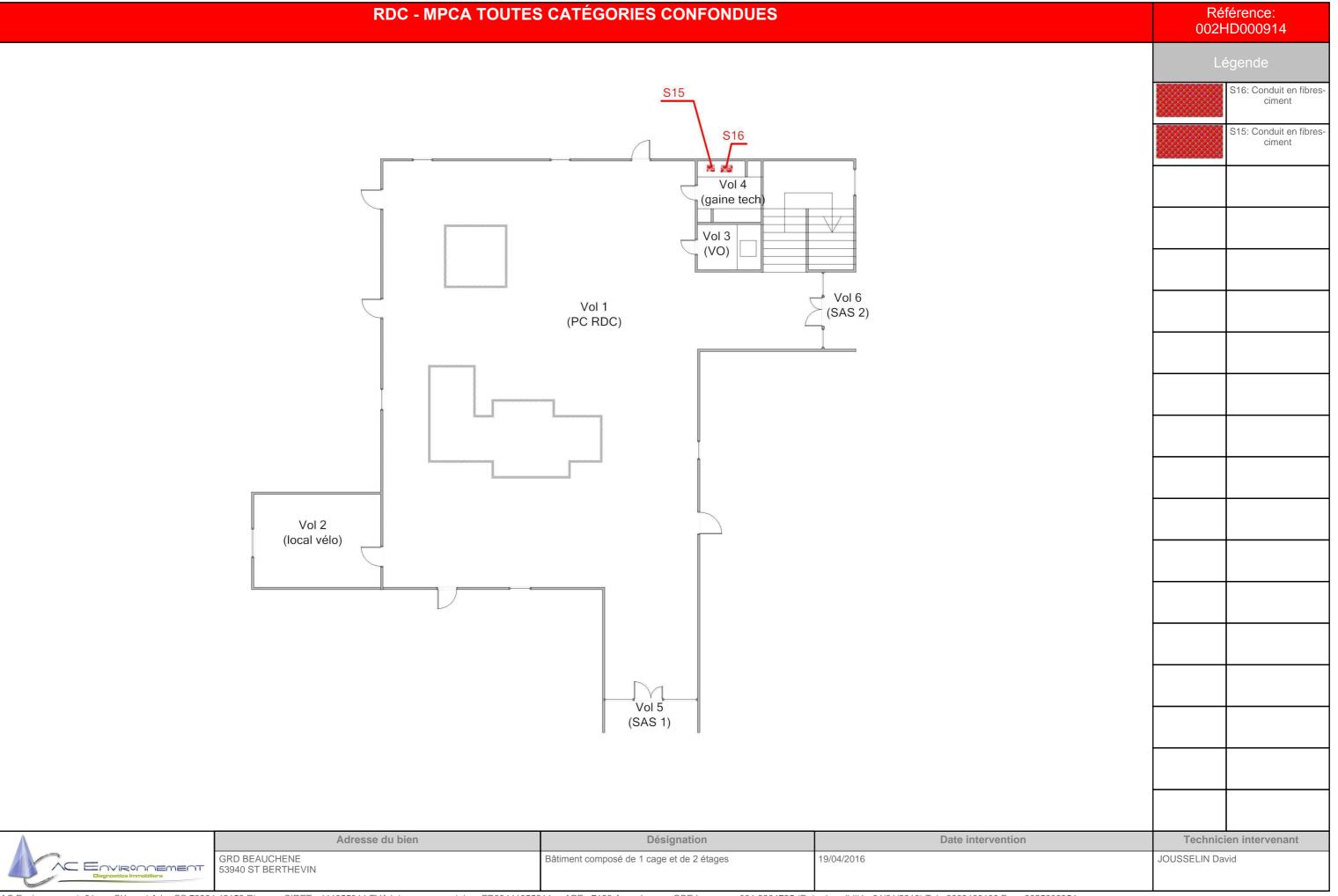


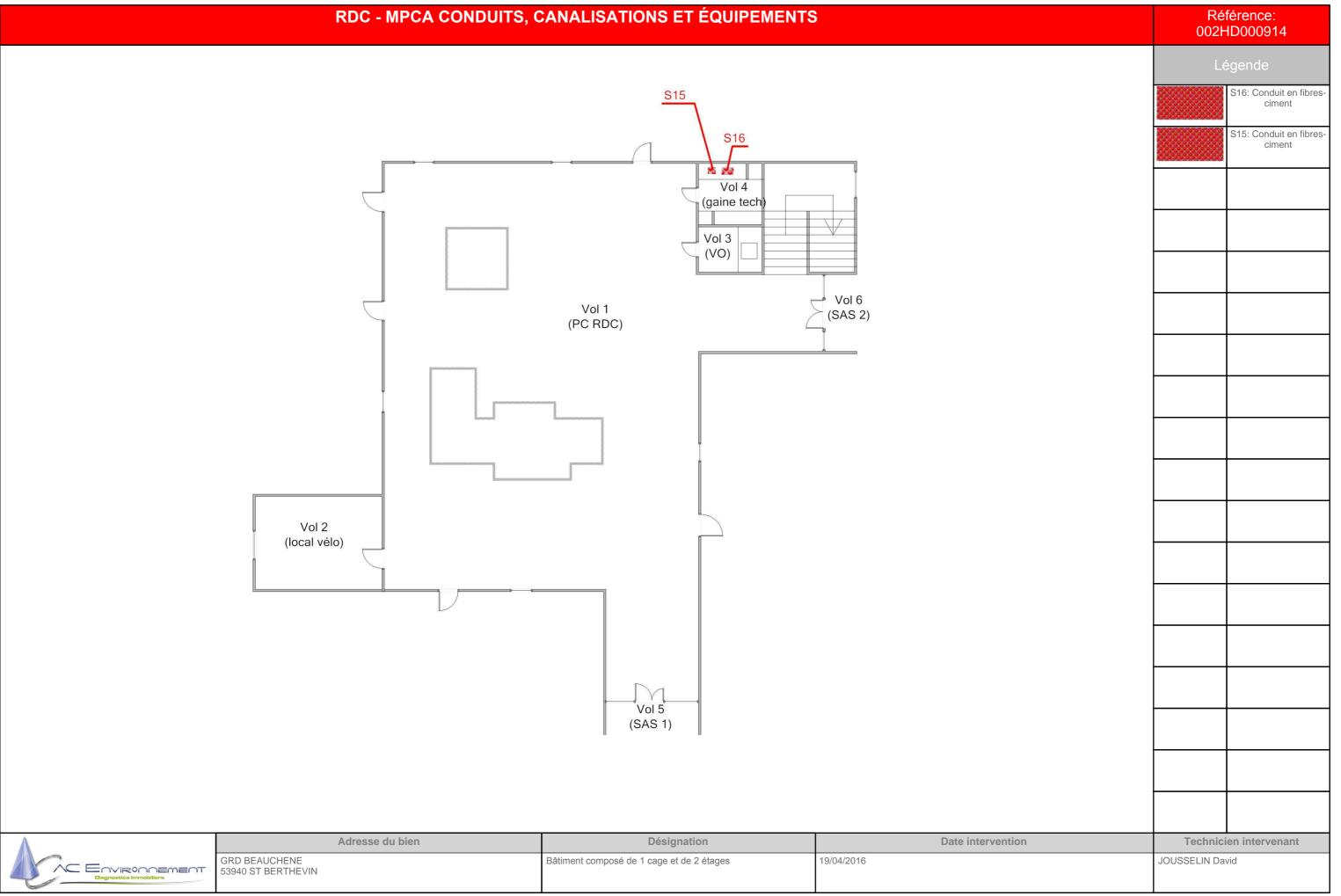
ANNEXE: Plans de repérage des MPCA

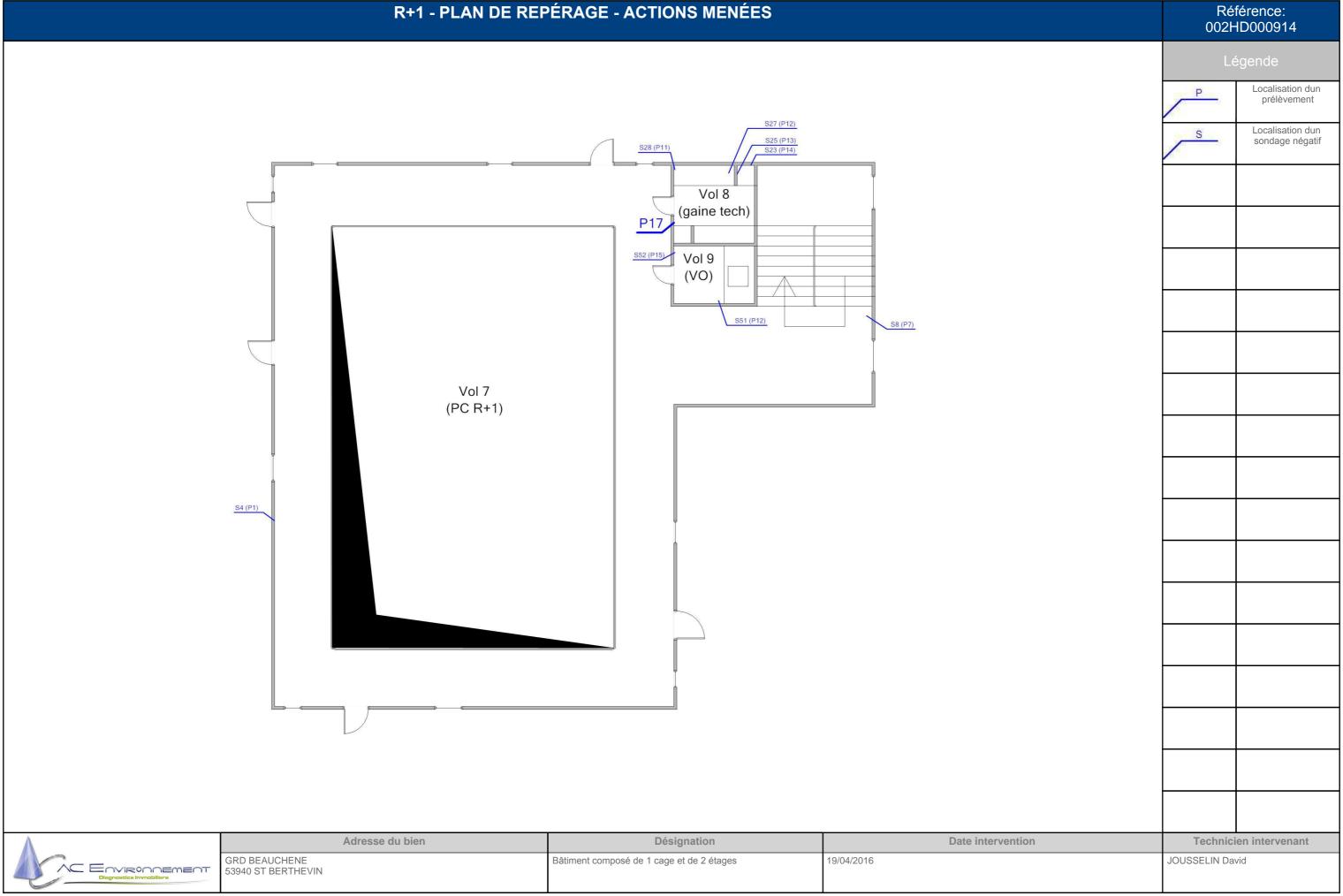
Ref.	Plans	Titre du plan
RI	DC	RDC - Plan de repérage - Actions menées
RI	DC	RDC - Plan de prélèvements
RI	DC	RDC - MPCA Toutes catégories confondues
RI	DC	RDC - MPCA Conduits, canalisations et équipements
R-	+1	R+1 - Plan de repérage - Actions menées
R-	+1	R+1 - Plan de prélèvements
R-	+2	R+2 - Plan de repérage - Actions menées
R-	+2	R+2 - Plan de prélèvements
R-	+2	R+2 - MPCA Conduits, canalisations et équipements
Co	ombles	Combles - Plan de repérage - Actions menées
Co	ombles	Combles - MPCA Façades
To	piture	Toiture - Plan de repérage - Actions menées
Pl	an de masse	Plan de masse - Plan de repérage - Actions menées
Fa	açade avant	Façade avant - Plan de repérage - Actions menées
Fa	açade avant	Façade avant - MPCA Façades
Pi	gnon droit	Pignon droit - Plan de repérage - Actions menées
Pi	gnon droit	Pignon droit - MPCA Façades
Fa	açade arrière	Façade arrière - Plan de repérage - Actions menées
Fa	açade arrière	Façade arrière - MPCA Façades
Pi	gnon gauche	Pignon gauche - Plan de repérage - Actions menées
Pi	gnon gauche	Pignon gauche - MPCA Façades

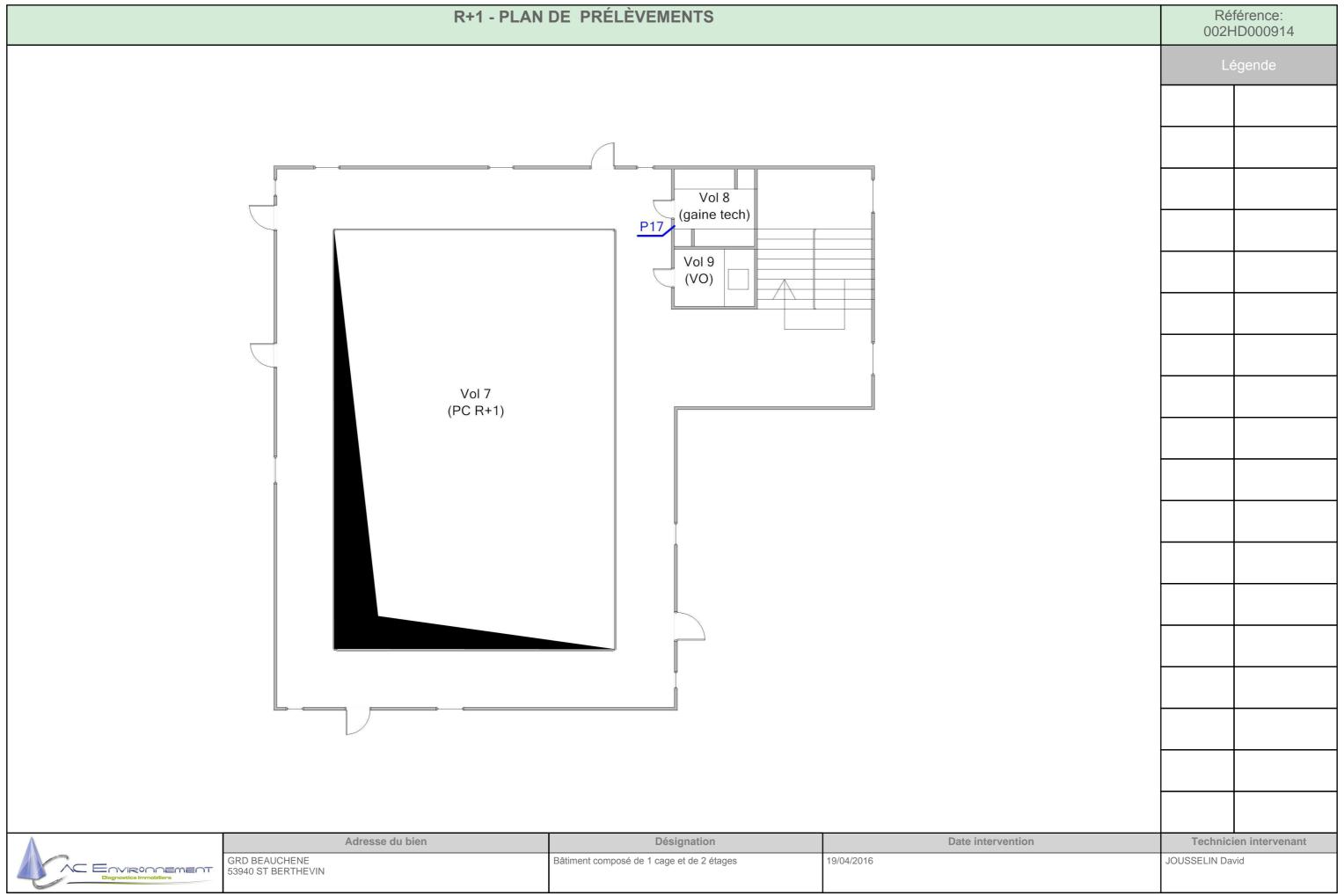


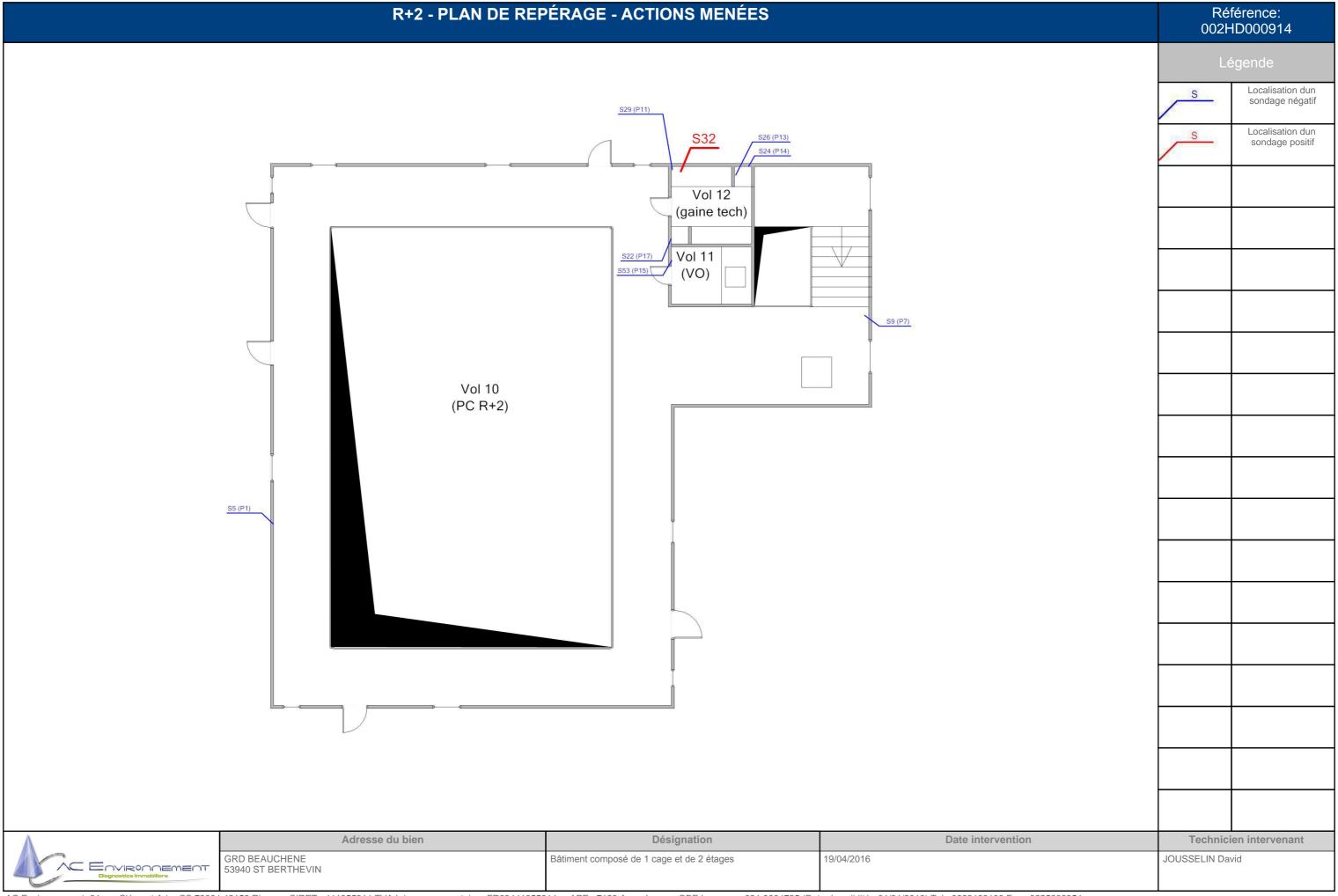
<u>P11</u>	Lé	gende
P13 Vol 1 (PC HDC) Vol 2 (local velo) P8 P15 Vol 2 (local velo) P8 P17 Vol 6 (SAS 2)		
Adresse du bien Désignation Date intervention GRD BEAUCHENE 53940 ST BERTHEVIN Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages 19/04/2016 JUNE 19/04/2016	Technicie JOUSSELIN Dav	en intervenant

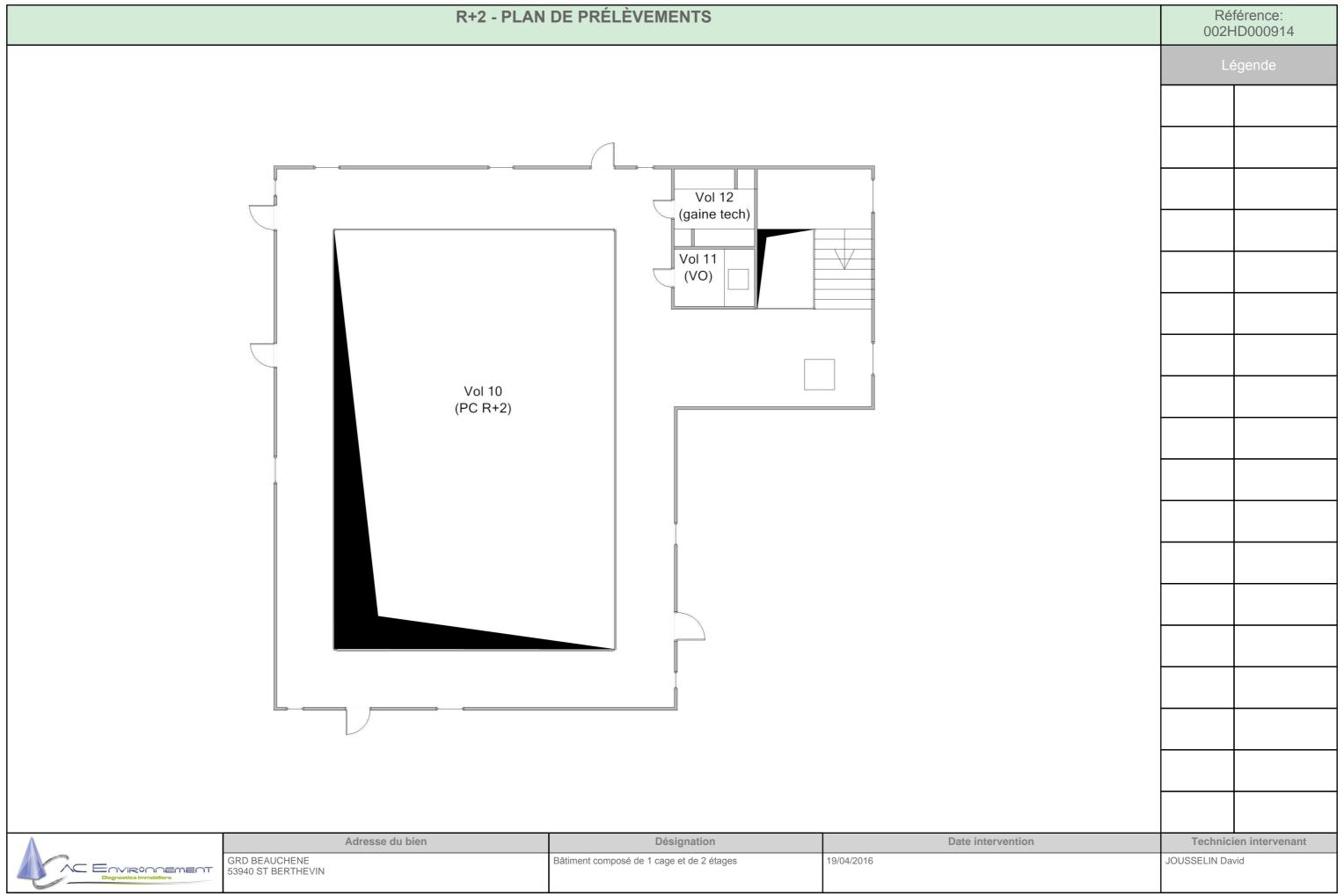


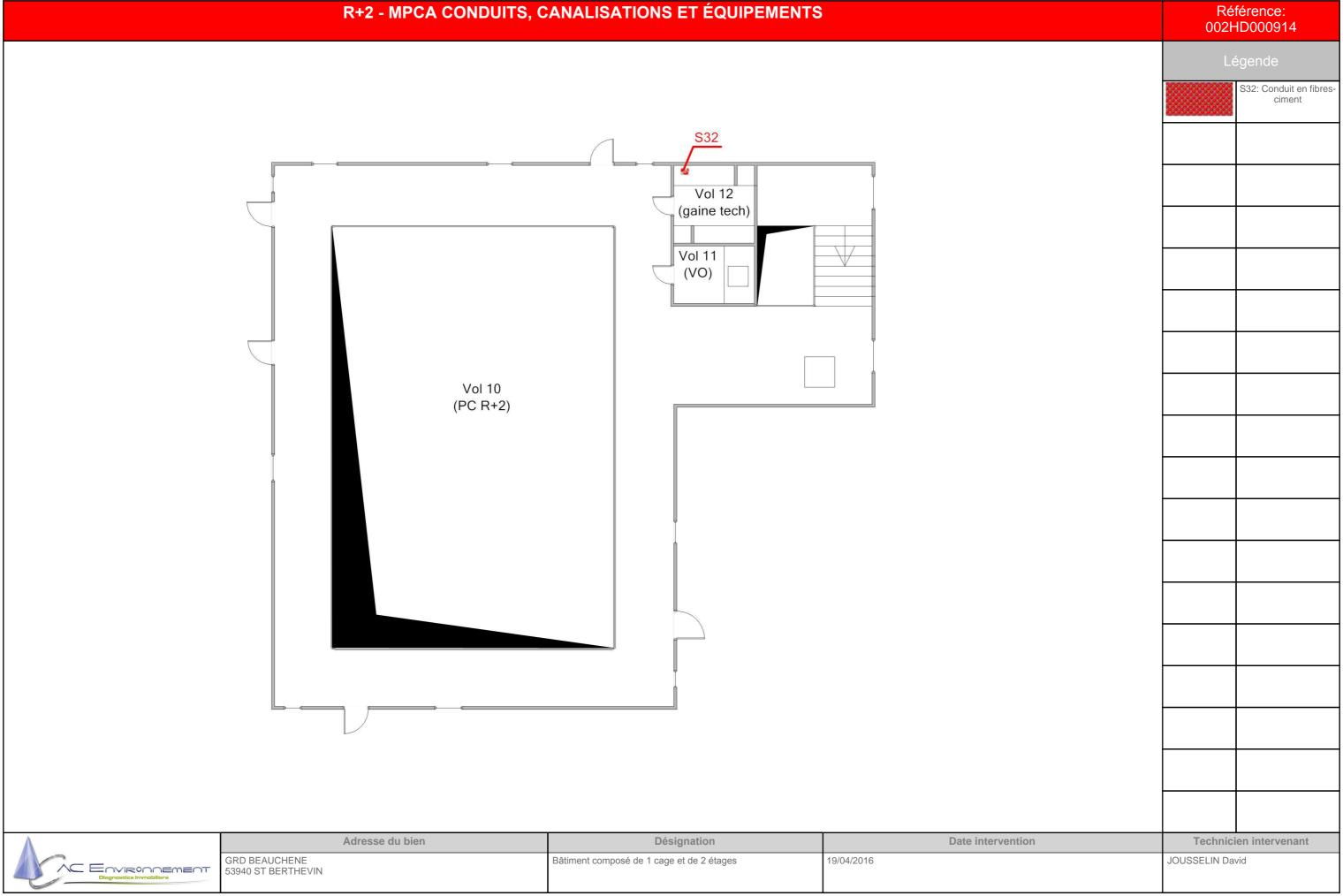


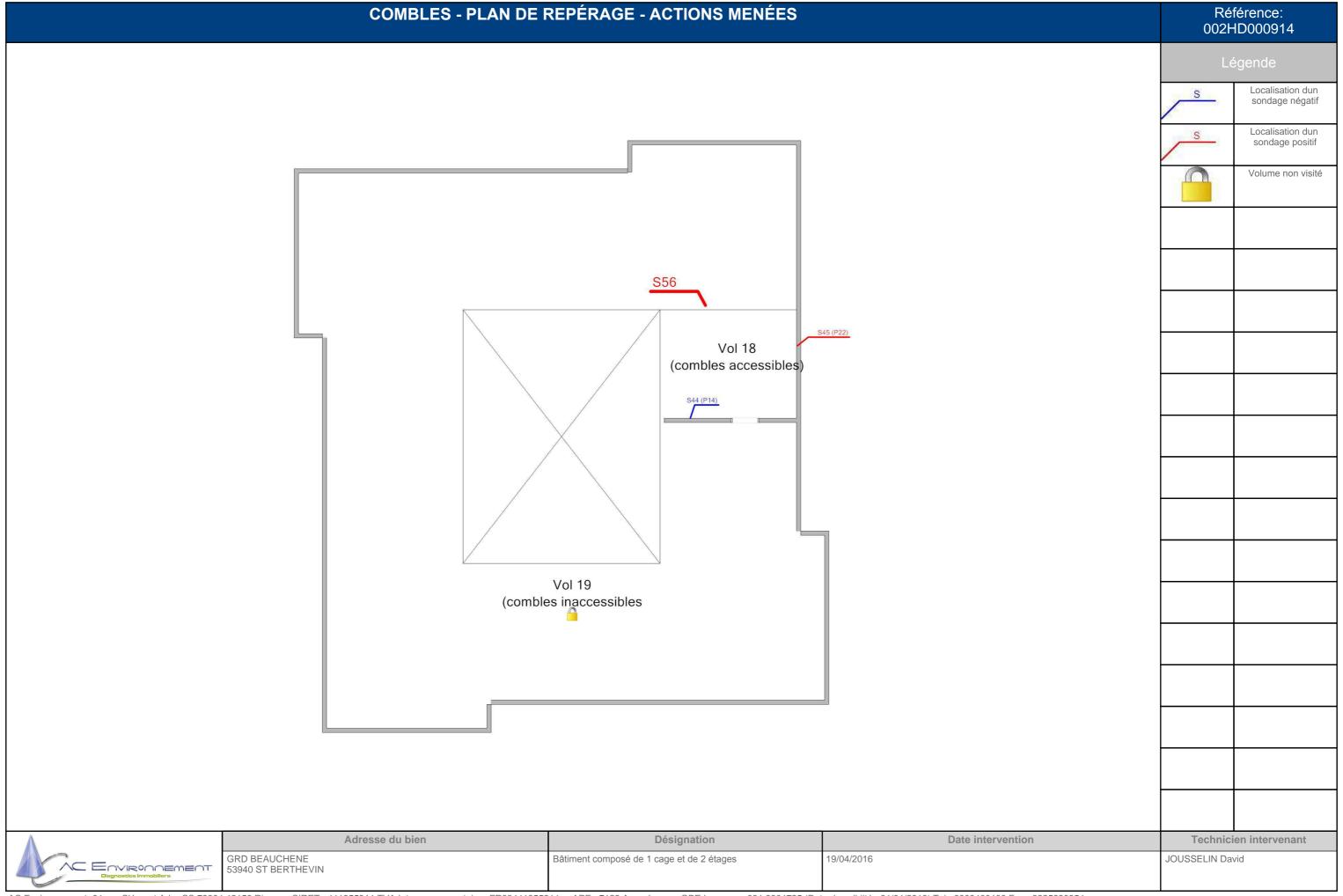


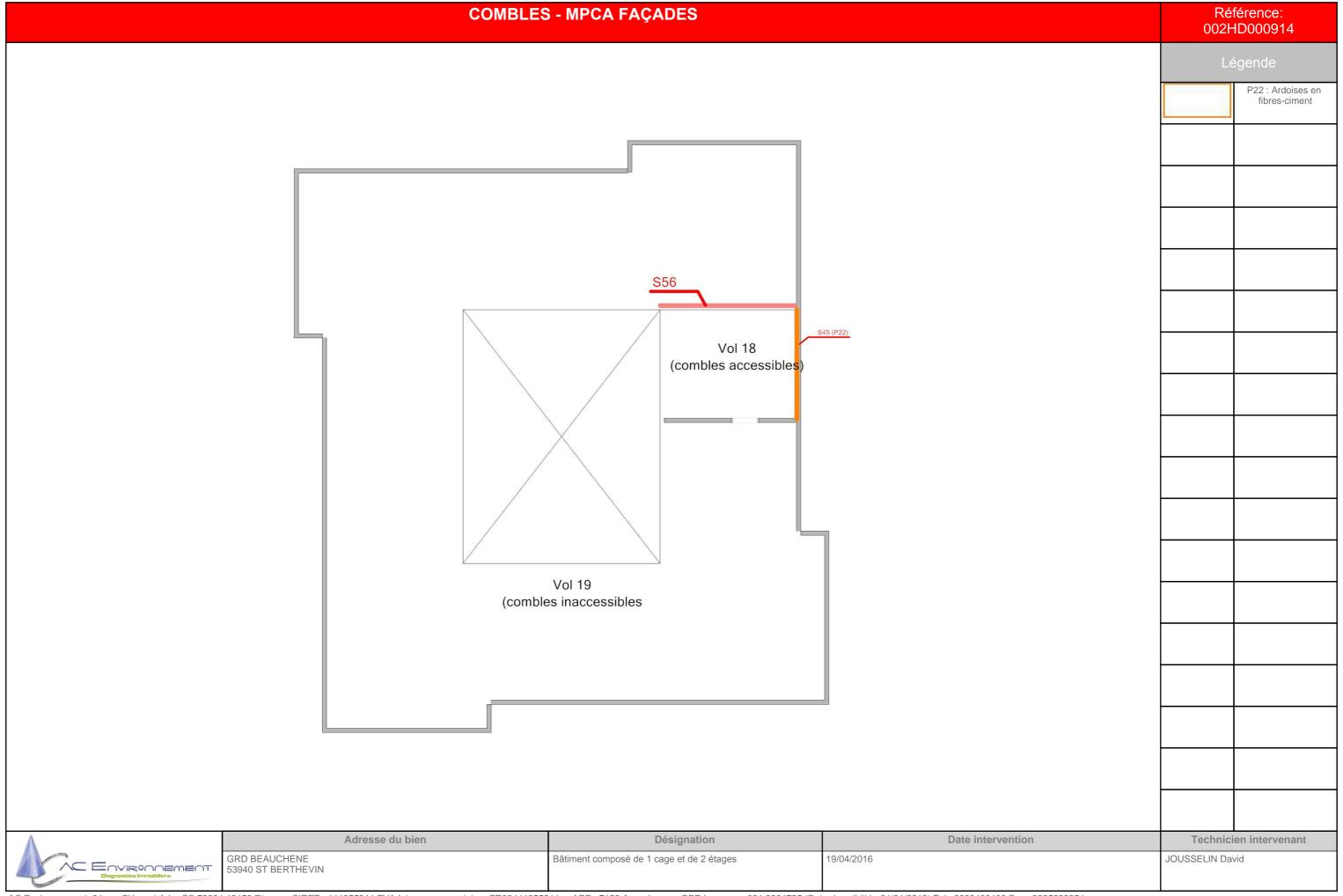


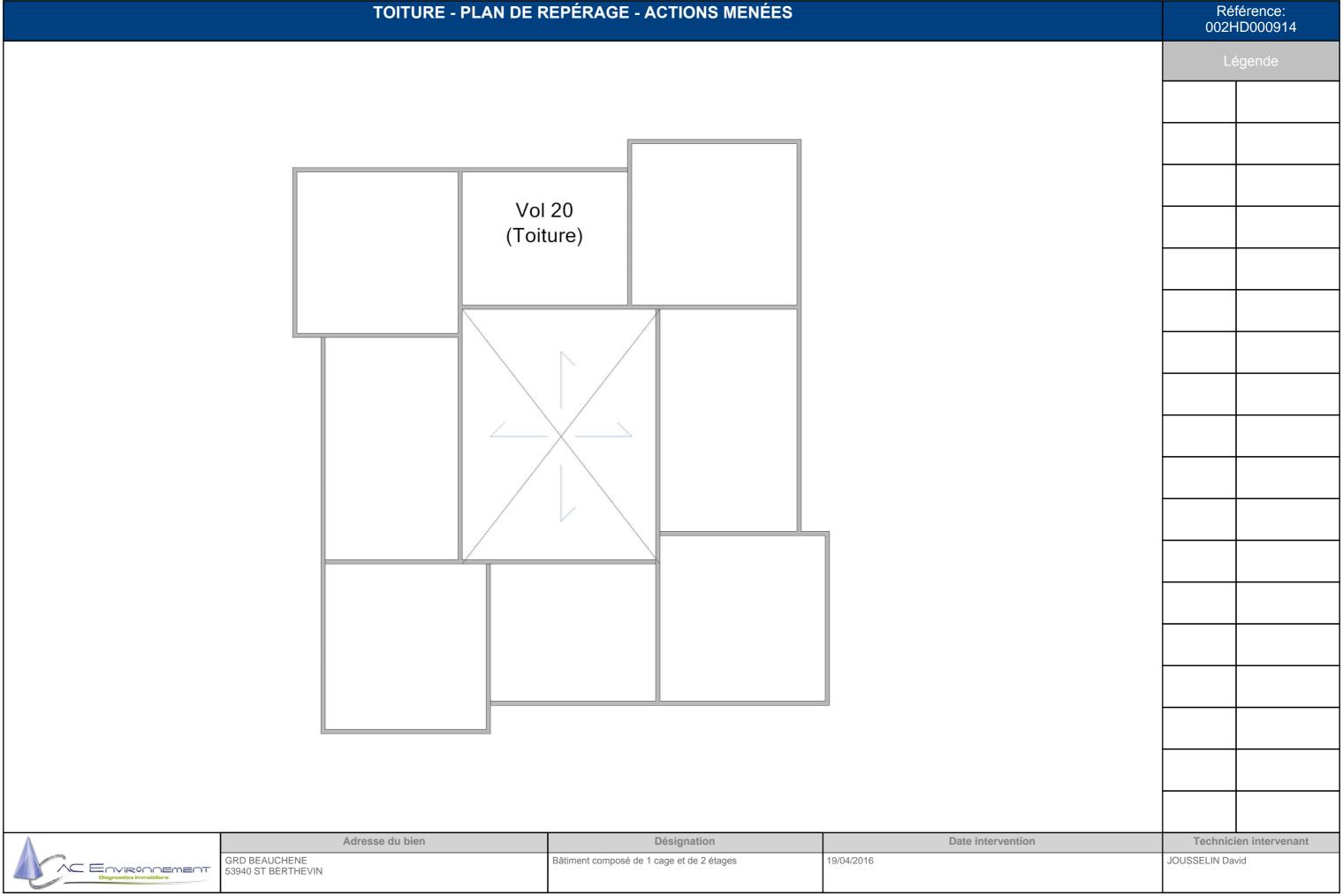


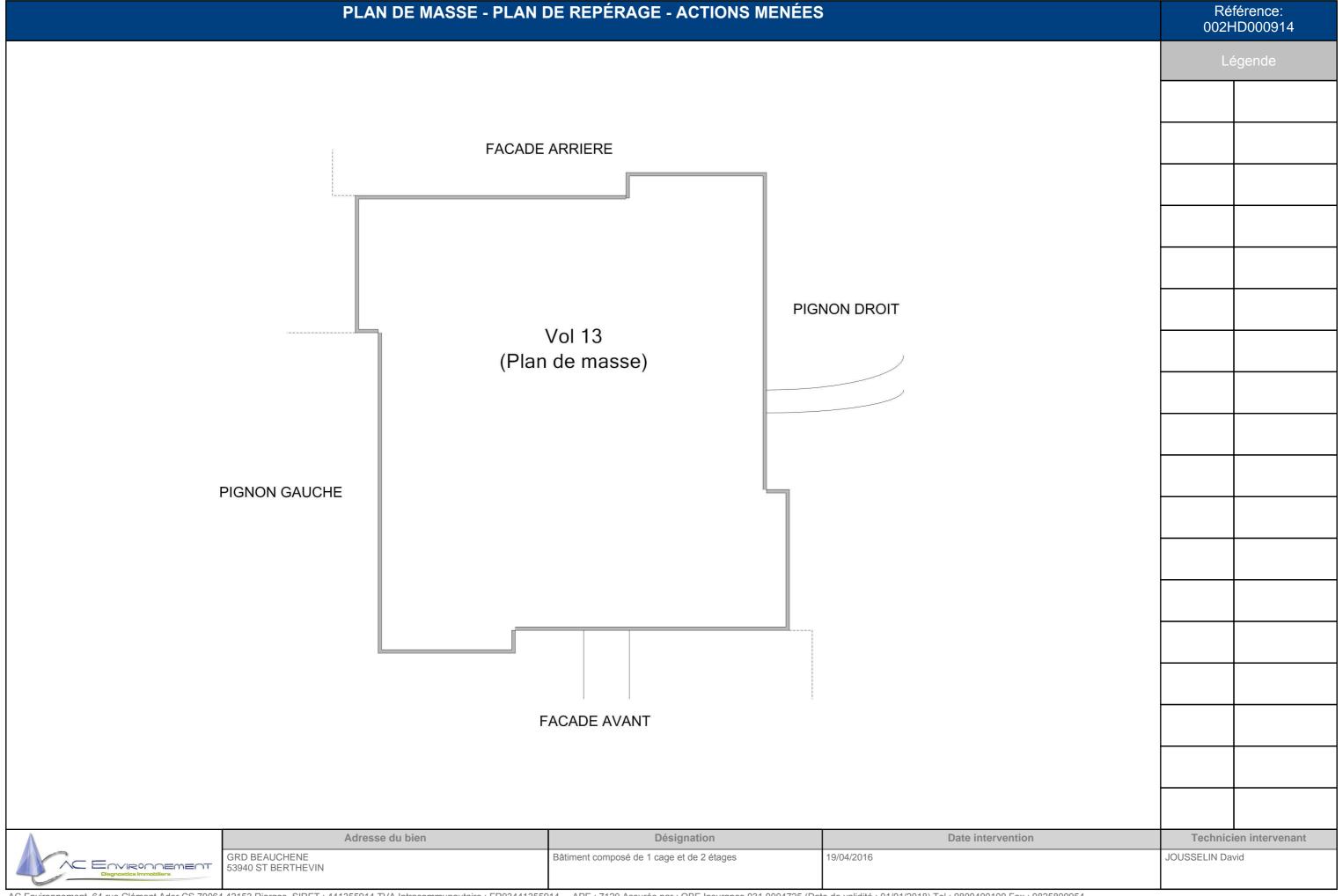




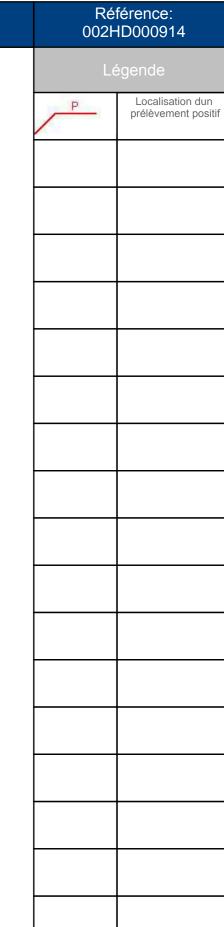








FAÇADE AVANT - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES





A	
	-OVIRONNEMENT
	Diagnostics Immobiliers

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
GRD BEAUCHENE 53940 ST BERTHEVIN	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages	19/04/2016	JOUSSELIN David

FAÇADE AVANT - MPCA FAÇADES Référence: 002HD000914

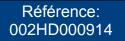


	P22 : Ardoises e fibres-ciment
Technici	en intervenant
JOUSSELIN Day	
JUUUUELIN Da	VIU

A	
	MOVINO OF MENT
	Diagnostics Immobiliers

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
GRD BEAUCHENE 53940 ST BERTHEVIN	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages	19/04/2016	JOUSSELIN David

PIGNON DROIT - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES



Localisation dun sondage positif



S40 (P22)

Λ	
	Diagnostics Immobiliers
	Diagnostics immobiliers

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technici	ien intervenant
GRD BEAUCHENE 53940 ST BERTHEVIN	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages	19/04/2016	JOUSSELIN Day	vid

PIGNON DROIT - MPCA FAÇADES Référence: 002HD000914



S40 (P22)

P22 : Ardoises en fibres-ciment

	CEMECT
Diagnostics Immo	biliers

			<u> </u>	
Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technici	en intervenant
GRD BEAUCHENE 53940 ST BERTHEVIN	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages	19/04/2016	JOUSSELIN Day	vid

FAÇADE ARRIÈRE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES



S	Localisation dun sondage positif
to the second	



Technici	en intervenant
JOUSSELIN Day	vid

A	
	-OVIRONNEMENT
	Diagnostics Immobiliers

			<u> </u>	
Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technici	en intervenant
GRD BEAUCHENE 53940 ST BERTHEVIN	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages	19/04/2016	JOUSSELIN Day	vid

FAÇADE ARRIÈRE - MPCA FAÇADES

Vol 16 (Façade arrière)	S41 (P22)

Lé	egende
	P22 : Ardoises fibres-cime

Λ		
	^_	Environnement
		Diagnostics Immobiliers
0		

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
GRD BEAUCHENE 53940 ST BERTHEVIN	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages	19/04/2016	JOUSSELIN David

PIGNON GAUCHE - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES



Localisation dun sondage positif



S42 (P22)

A	
	=
	ENVIRONNEMENT
	Diagnostics Immobiliers

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
GRD BEAUCHENE 53940 ST BERTHEVIN	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages	19/04/2016	JOUSSELIN David







ANNEXE: Reportage photographique

Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
002HD000914 n°22 - 1 (P22)	Facade avant - Vol 14	Prélevement
(/	(Façade avant)	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	'
Référence	Localisation	Action
002HD000914 n°17 - 2 (P17)	R+1 - Vol 8	Prélevement
002HD000014 p°17 - 1 /P17)	(gaine tech) R+1 - Vol 8	Prélevement
002HD000914 n°17 - 1 (P17)		Preievement
	(gaine tech)	
Référence	Localisation	Action
S32 - 1 (S32)	R+2 - Vol 12	Présence sur décision de l'opérateur de
	(gaine tech)	repérage
Référence	Localisation	Action
002HD000914 n°1 - 1 (P1)	RDC - Vol 1	Prélevement
	(PC RDC)	
002HD000914 n°1 - 2 (P1)	RDC - Vol 1	Prélevement
	(PC RDC)	
002HD000914 n°6 - 1 (P6)	RDC - Vol 1	Prélevement
	(PC RDC)	
002HD000914 n°6 - 2 (P6)	RDC - Vol 1	Prélevement
	(PC RDC)	
002HD000914 n°7 - 1 (P7)	RDC - Vol 1	Prélevement
	(PC RDC)	
002HD000914 n°7 - 2 (P7)	RDC - Vol 1	Prélevement
	(PC RDC)	
002HD000914 n°11 - 1 (P11)	RDC - Vol 4	Prélevement
	(gaine tech)	
002HD000914 n°11 - 2 (P11)	RDC - Vol 4	Prélevement
	(gaine tech)	
002HD000914 n°12 - 1 (P12)	RDC - Vol 4	Prélevement
	(gaine tech)	
002HD000914 n°12 - 2 (P12)	RDC - Vol 4	Prélevement
	(gaine tech)	
002HD000914 n°13 - 1 (P13)	RDC - Vol 4	Prélevement
	(gaine tech)	
002HD000914 n°13 - 2 (P13)	RDC - Vol 4	Prélevement
	(gaine tech)	
002HD000914 n°14 - 1 (P14)	RDC - Vol 4	Prélevement
	(gaine tech)	
002HD000914 n°14 - 2 (P14)	RDC - Vol 4	Prélevement
	(gaine tech)	
002HD000914 n°15 - 2 (P15)	RDC - Vol 3	Prélevement
	(VO)	
002HD000914 n°15 - 1 (P15)	RDC - Vol 3	Prélevement
	(VO)	
S15 - 2 (S15)	RDC - Vol 4	Présence sur décision de l'opérateur d
	(gaine tech)	repérage
S15 - 1 (S15)	RDC - Vol 4	Présence sur décision de l'opérateur d
	(gaine tech)	repérage
S16 - 1 (S16)	RDC - Vol 4	Présence sur décision de l'opérateur d
	(gaine tech)	repérage
S19 - 1 (S19)	RDC - Vol 4	Absence sur marquage du materiau

Amiant

(gaine tech)





002HD000914 n°1 - 1 (P1)



002HD000914 n°6 - 1 (P6)



002HD000914 n°7 - 1 (P7)



002HD000914 n°1 - 2 (P1)



002HD000914 n°6 - 2 (P6)



002HD000914 n°7 - 2 (P7)







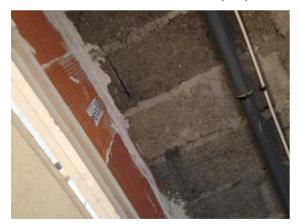
002HD000914 n°11 - 1 (P11)



002HD000914 n°12 - 1 (P12)



002HD000914 n°13 - 1 (P13)



002HD000914 n°11 - 2 (P11)



002HD000914 n°12 - 2 (P12)



002HD000914 n°13 - 2 (P13)







002HD000914 n°14 - 1 (P14)



002HD000914 n°15 - 2 (P15)



002HD000914 n°17 - 2 (P17)



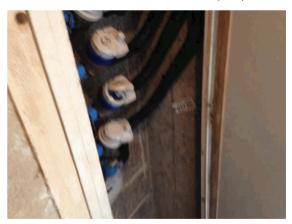
002HD000914 n°14 - 2 (P14)



002HD000914 n°15 - 1 (P15)



002HD000914 n°17 - 1 (P17)







002HD000914 n°22 - 1 (P22)



S15 - 1 (S15)



S19 - 1 (S19)



S15 - 2 (S15)



S16 - 1 (S16)



S32 - 1 (S32)







Annexe : Grille d'évalutation de l'état de conservation des produits de la liste B 002HD000914 Réf commande : Materiau: Conduit en fibres-ciment Réf mesure : S15 Destination du local: Local ou zone Vol 4 Date évaluation : 19/04/2016 homogène: (gaine tech) Batiment : Etendue de la dégradation Risque de dégradation lié à Protection physique Etat de dégradation Résultat l'environnement du materiau EP Protection physique étanche Risque de dégradation faible ou à EP Matériau non dégradé Risque de dégradation rapide AC1 Risque faible d'extension de la EP Protection physique non étanche ou dégradation absence de protection physique Risque d'extension à terme de la Ponctuelle AC1 dégradation Risque d'extension rapide de la AC2 Matériau dégradé dégradation Généralisée AC2 Résultat : Evaluation périodique Commentaire :

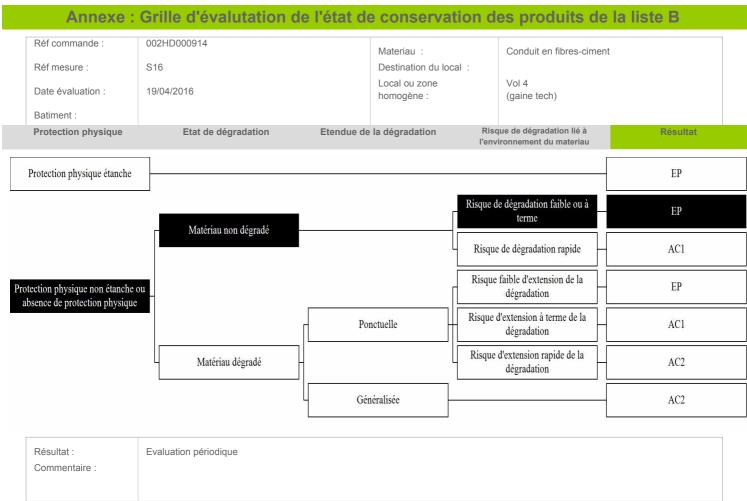
Rappel des recommandations au propriétaire :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.









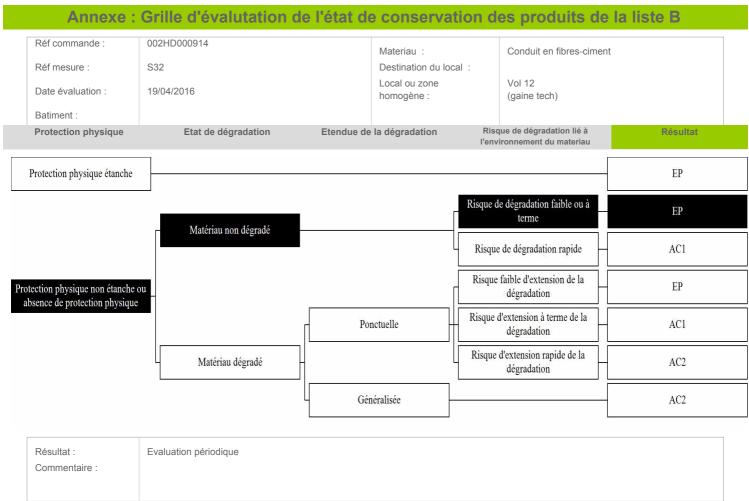
Rappel des recommandations au propriétaire :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.









Rappel des recommandations au propriétaire :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.







Annexe : Grille d'évalutation de l'état de conservation des produits de la liste B Réf commande : 002HD000914 Materiau: Fibrociment sous forme de plaque noir avec P22 Réf mesure : Destination du local: Local ou zone Vol 14 Date évaluation : 19/04/2016 homogène : (Façade avant), Vol 18 (combles accessibles), Vol 15 Batiment: (Pignon droit), Vol 16 (Façade arrière), Vol 17 (Pignon gauche) Risque de dégradation lié à Protection physique Etat de dégradation Etendue de la dégradation Résultat l'environnement du materiau Protection physique étanche EP Risque de dégradation faible ou à EP terme Matériau non dégradé Risque de dégradation rapide AC1 Risque faible d'extension de la EP Protection physique non étanche ou dégradation absence de protection physique Risque d'extension à terme de la Ponctuelle AC1 dégradation Risque d'extension rapide de la Matériau dégradé AC2 dégradation Généralisée AC2 Résultat : Evaluation périodique

Rappel des recommandations au propriétaire :

Commentaire:

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.







Annexe : Grille d'évalutation de l'état de conservation des produits de la liste B Réf commande : 002HD000914 Materiau: Panneaux de cloisons Réf mesure : S56 Destination du local: Local ou zone Vol 18 Date évaluation : 19/04/2016 homogène: (combles accessibles) Batiment : Etendue de la dégradation Risque de dégradation lié à Protection physique Etat de dégradation Résultat l'environnement du materiau EP Protection physique étanche Risque de dégradation faible ou à EP Matériau non dégradé Risque de dégradation rapide AC1 Risque faible d'extension de la EP Protection physique non étanche ou dégradation absence de protection physique Risque d'extension à terme de la Ponctuelle AC1 dégradation Risque d'extension rapide de la AC2 Matériau dégradé dégradation Généralisée AC2 Résultat : Evaluation périodique Commentaire :

Rappel des recommandations au propriétaire :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.







ANNEXE : Récapitulatif des prélevements et analyses

Prélévements en rouge = Positif

Reférence	Categorie	Composant	Materiau	Localisation	Observation
P1	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable - Mur Porteur (enduit gris + peinture bleu) -	RDC - Vol 1 (PC RDC)	
P6	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris hétérogène + peinture - Enduit ciment + peinture beige (bac fleur) -	RDC - Vol 1 (PC RDC)	
P7	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable - Plafond droit + sous face escalier -	RDC - Vol 1 (PC RDC)	
P11	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc en vrac - Gaine gaz -	RDC - Vol 4 (gaine tech)	
P12	Plafond et faux-plafonds	Plafonds	Enduit gris en vrac - Plafond gaine technique (enduit débulage dalle pleine)	RDC - Vol 4 (gaine tech)	
P13	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc + matériau compact rouge en faible quantité non séparable - Joint d'assemblage des briques -	RDC - Vol 4 (gaine tech)	
P14	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit compact gris en vrac hétérogène - Joint d'assemblage des parpaings -	RDC - Vol 4 (gaine tech)	
P15	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit plâtreux blanc + enduit gris en faible quantité non séparable + peinture non séparable - Enduit gris + peinture épaisse blanche -	RDC - Vol 3 (VO)	
P17	Parois verticales intérieures et enduits	Murs et cloisons	Enduit gris en vrac - Enduit débulage porteur -	R+1 - Vol 8 (gaine tech)	
P22	Façades	Bardages	Fibrociment sous forme de plaque noir avec fibres visibles avec poussières	Façade avant - Vol 14 (Façade avant)	

Laboratoire d'analyses

Nom du laboratoire : ITGA

Adresse : Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R - Rue de la terre

Adélie 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX

Téléphone : 0299354149

Email: Helene.Grude@itga.fr

Numéro d'accréditation : 1-5970

DTA







Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-27094 EN DATE DU 18/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-45639 Echantillon ITGA : IT071605-27094 Reçu au laboratoire le : 27/04/2016

MesureAmianteAT_b07e116e-7de9-46cc-b091-dc717d47c2

1c

Réf. Client:

Commande	002HD000914
Dossier client	_0025600004_ GRD BEAUCHENE - 53940 ST BERTHEVIN Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000914001 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 1 (PC RDC)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peintures multiples

Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc en vrac + peintures multiples non séparable	META le 18/05/2016	Amiante non détecté		2





Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-27099 EN DATE DU 18/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-45639 Echantillon ITGA : IT071605-27099 Reçu au laboratoire le : 27/04/2016

 $Mesure A miante AT_c73795 df-cc52-4f55-925 b-b321 c8f51 fe$

f

Réf. Client:

Commande	002HD000914
Dossier client	_0025600004_ GRD BEAUCHENE - 53940 ST BERTHEVIN Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000914006 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 1 (PC RDC)
Description ITGA	Enduit compact gris hétérogène / Peinture

Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact gris hétérogène + peinture	META le 18/05/2016	Amiante non détecté		1





Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-27100 EN DATE DU 18/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-45639 Echantillon ITGA : IT071605-27100 Reçu au laboratoire le : 27/04/2016

MesureAmianteAT_34d07ca4-f648-4529-968a-cdf1d59db6

9b

Réf. Client:

Commande	002HD000914
Dossier client	_0025600004_ GRD BEAUCHENE - 53940 ST BERTHEVIN Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000914007 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 1 (PC RDC)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc / Peintures multiples

Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable	META le 18/05/2016	Amiante non détecté		1





Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-27105 EN DATE DU 18/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-45639 Echantillon ITGA : IT071605-27105 Reçu au laboratoire le : 27/04/2016

MesureAmianteAT_ff838edb-1dd0-4092-8779-15270c05e

66b

Réf. Client:

Commande	002HD000914
Dossier client	_0025600004_
	GRD BEAUCHENE - 53940 ST BERTHEVIN
	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000914011 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit plâtre / Vol 4
	(gaine tech)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc en vrac	META le 18/05/2016	Amiante non détecté		1





Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-27106 EN DATE DU 18/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-45639 Echantillon ITGA : IT071605-27106 Reçu au laboratoire le : 27/04/2016

MesureAmianteAT_f178968e-6f9b-42ce-a7fc-5ff97560df6

е

Réf. Client:

Commande	002HD000914
Dossier client	_0025600004_ GRD BEAUCHENE - 53940 ST BERTHEVIN Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000914012 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduit ciment / Vol 4 (gaine tech)
Description ITGA	Enduit gris en vrac

Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris en vrac	META le 18/05/2016	Amiante non détecté		1





Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX Tél : 02.99.35.41.41

Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-27107 EN DATE DU 18/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-45639 Echantillon ITGA : IT071605-27107 Reçu au laboratoire le : 27/04/2016

MesureAmianteAT_341526a2-4cf7-4833-b713-435b3ee3c

567

Réf. Client:

Commande	002HD000914
Dossier client	_0025600004_
	GRD BEAUCHENE - 53940 ST BERTHEVIN
	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000914013 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 4
	(gaine tech)
D 1.11 1704	
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc / Matériau compact rouge en faible quantité

Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc + matériau compact rouge en faible quantité non séparable	META le 18/05/2016	Amiante non détecté		1





Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-27108 EN DATE DU 18/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-45639 Echantillon ITGA : IT071605-27108 Reçu au laboratoire le : 27/04/2016

MesureAmianteAT_07f30dab-8466-442f-a2ef-50788c8bffc

h

Réf. Client:

Commande	002HD000914
Dossier client	_0025600004_
	GRD BEAUCHENE - 53940 ST BERTHEVIN
	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000914014 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 4
	(gaine tech)
Description ITGA	Enduit compact gris en vrac hétérogène

Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit compact gris en vrac hétérogène	META le 18/05/2016	Amiante non détecté		2





Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-27109 EN DATE DU 18/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-45639 Echantillon ITGA : IT071605-27109 Reçu au laboratoire le : 27/04/2016

MesureAmianteAT_c6a159e0-a609-4b40-a0f0-e76f412a49

55

Réf. Client:

Commande	002HD000914
Dossier client	_0025600004_
	GRD BEAUCHENE - 53940 ST BERTHEVIN
	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000914015 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 3
	(VO)
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc / Enduit gris en faible quantité / Peinture

Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit plâtreux blanc + enduit gris en faible quantité non séparable + peinture	META le 18/05/2016	Amiante non détecté		1
non séparable				





Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-27111 EN DATE DU 18/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-45639 Echantillon ITGA : IT071605-27111 Reçu au laboratoire le : 27/04/2016

MesureAmianteAT_fd1dbc1d-2d16-42f9-9fa0-079419990b

4f

Réf. Client:

Commande	002HD000914
Dossier client	_0025600004_
	GRD BEAUCHENE - 53940 ST BERTHEVIN
	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000914017 / Parois verticales intérieures et enduits / Murs et cloisons / Enduit ciment / Vol 8
	(gaine tech)
Description ITGA	Enduit gris en vrac

Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique:

- Microscope Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Enduit gris en vrac	META le 18/05/2016	Amiante non détecté		1





Tél: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 www.itga.fr



RAPPORT D'ESSAI N° IT071605-27116 EN DATE DU 18/05/2016 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client:

AC ENVIRONNEMENT M. David JOUSSELIN 64 rue clement Ader 42153 RIORGES

Prélèvement:

Commande ITGA : IT0716-45639 Echantillon ITGA : IT071605-27116 Reçu au laboratoire le : 27/04/2016

MesureAmianteAT_1dab7c93-e692-476a-9e55-32de05fefd

e1

Réf. Client:

Commande	002HD000914
Dossier client	_0025600004_
	GRD BEAUCHENE - 53940 ST BERTHEVIN
	Bâtiment composé de 1 cage et de 2 étages
Echantillon	002HD000914022 / Façades / Bardages / Ardoises en fibres-ciment / Vol 14
	(Façade avant)
D 1.11 1704	
Description ITGA	Fibrociment sous forme de plaque noir avec fibres visibles avec poussières

Préparation:

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou ménanique

Technique Analytique:

- Microscope Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de préparations
Fibrociment sous forme de plaque noir avec fibres visibles avec poussières	MOLP le 18/05/2016	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	2

